



Calcul des frais de succession

Par Loksane

Bonjour,

Notre mère vient de décéder, elle possédait une maison valeur 160 000? et environ 10 000? sur compte bancaire.

J'ai une soeur.

- Les frais calculés sur l'actif brut de la succession sont évalués à 1050,00?.

- Je souhaite racheter la maison pour 160 000?, cela entraine le partage de la succession.

Qu' allons nous devoir payer comme frais au total

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par Rambotte

Pourquoi reposer la question ?

<https://www.forum-juridique.net/famille/succession/notaire/frais-de-succession-t46402.html>

C'est vrai qu'il restait les frais d'acte liés au partage, mais vous avez aussi le droit de demander au notaire.

Il faut aussi que vous distinguez la succession et le partage (le rachat de part).

Par Loksane

Bonjour, impossible d'obtenir des renseignements auprès du notaire. les frais d'acte de partage seront de l'ordre de 8.000,00 ?, nous voudrions connaitre son mode de calcul.

Merci

Par Rambotte

Dans l'autre discussion, on arrive à 4000? de droits de partage.

Donc on aurait environ 4000? de frais pour arriver à 8000?.

Sachant que ce n'est qu'une provision toujours demandée au dessus et avec de la marge (le notaire rembourse le trop versé une fois toute la comptabilité de l'opération réalisée).

Par Loksane

Merci

Bonne soirée